



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION DE L'AUDITORIUM JEAN-PIERRE
MIQUEL A L'ASSOCIATION PRIMA LA MUSICA**

**DÉCISION N° DM-22-227
EN DATE DU 07 JUIN 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'association Prima La Musica représentée par son Président Monsieur Philip de la Croix et domiciliée à la Maison des associations 41/43 rue Raymond du Temple à Vincennes (94300) d'organiser des répétitions, dans l'Auditorium Jean-Pierre Miquel, du vendredi 30 septembre 2022 au lundi 3 octobre 2022 inclus ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association Prima La Musica représentée par son Président Philip de la Croix et domiciliée à la Maison des associations 41/43 rue Raymond du Temple à Vincennes (94300), une convention de mise à disposition de l'Auditorium Jean-Pierre Miquel, d'un montant de 198,27 € TTC (cent quatre-vingt-dix-huit euros et vingt-sept centimes) correspondant aux frais de gardiennage du dimanche 1er octobre, afin d'organiser des répétitions du vendredi 30 septembre 2022 au lundi 3 octobre 2022 inclus.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN